

# Vos cotisations



Frais de Santé

CCN des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires

ECLAT

IDCC 1518

En vigueur à compter du 01/05/2024

## ■ BASE OBLIGATOIRE\* – Ensemble du personnel

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général	Régime Alsace Moselle
	Salarié	Salarié
Base conventionnelle	0,97 %	0,44 %
Option 1 obligatoire	0,55 %	0,55 %
Base conventionnelle + option 1	1,52 %	0,99 %
Option 2 obligatoire	0,84 %	0,84 %
Base conventionnelle + option 2	1,81 %	1,28 %

\* Au choix de l'entreprise

## ■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit sur base conventionnelle obligatoire	-	1,14 %	0,74 %	-	0,51 %	0,36 %
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 1 facultative	0,69 %	0,78 %	0,34 %	0,69 %	0,78 %	0,34 %
Option 2 facultative	1,06 %	1,18 %	0,58 %	1,06 %	1,18 %	0,58 %

En complément de la base conventionnelle + option 1 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit sur base + option 1 obligatoire	-	1,78 %	1,02 %	-	1,15 %	0,64 %
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 2 facultative	0,34 %	0,39 %	0,25 %	0,34 %	0,39 %	0,25 %

En complément de la base conventionnelle + option 2 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit sur base + option 2 obligatoire	-	2,12 %	1,23 %	-	1,49 %	0,85 %

<sup>(1)</sup> Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - <sup>(2)</sup> Cotisation gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant

### APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500.

Siège social : 51 boulevard Marius Vivier-Merle, TSA 95568, 69501 Lyon Cedex 03

[www.apicil.com](http://www.apicil.com)

OF - ENT - Santé - CCN ECLAT - Cotisations 05\_2024 - M/SP21/FCR0465 - Maj 01/05/2024

### MUTAMI

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 776 950 677

Siège social : 70 Boulevard Matabiau - BP 7051 - 31069 Toulouse Cedex 7